

## PROCES-VERBAL

### ORDRE DU JOUR :

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024

#### Finances - Administration Générale - Personnel

- Acquisition d'un ancien bâtiment avicole pour réaliser un espace de stockage ;
- Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie / Demande de subvention auprès de l'Etat ;
- Décision Modificative au budget communal ;

#### Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées

- Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale pour la mise en place d'un sol souple sous les jeux à l'accueil de loisirs ;

#### Aménagement - Urbanisme - Environnement

- Fourniture et installation d'une tribune télescopique / choix de l'entreprise qui réalisera les travaux ;

#### Petite enfance - Action jeunesse - Culture

#### Communication - Associations - Sports - Loisirs

- Tarifs des salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

#### Voirie et chemins ruraux

#### Questions diverses

*Compte-rendu des commissions intercommunales*

*Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation*

*Calendrier des réunions 2025*

---

**L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre** à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 10 décembre 2024

Présents : DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, GUIMBRETIÈRE Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent. ARRIVÉ Benjamin, (à partir de la délibération 73-2024)

Absents excusés : Steven LAGET (pouvoir à Nicolas ALLIN),

Monsieur Laurent VINET est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	17 puis 18	18 puis 19	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

## Approbation du procès-verbal de séance du 4 novembre 2024 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, le **procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

### Finances – Administration Générale – Personnel

<b>D69-2024 / OBJET</b>	<b>Acquisition d'anciens bâtiments avicoles situés au lieudit « Le Maroc » sur la commune de Chauché</b>
-------------------------	--

Monsieur Le Maire rappelle les différents éléments présentés lors de la session du Conseil Municipal le 4 novembre, à savoir :

La commune a besoin d'augmenter sa surface de stockage pour les services techniques tout en proposant aux associations un espace commun compartimenté en boxis réservés à chacune.

Deux anciens bâtiments avicoles idéalement situés près du bourg bien que construits sur la commune voisine de Chauché répondent à ces besoins et des devis ont été demandés pour estimer le coût de l'adaptation de ces bâtiments. Le Conseil Municipal a validé le projet et chargé Monsieur Le Maire de discuter avec le propriétaire. Le prix de 30 000 € net vendeur et bâtiments vides a été arrêté.



Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur cette acquisition

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée YB 37 appartenant au GAEC Les Deux Hameaux d'une superficie d'environ 4 855 m<sup>2</sup>, située au lieudit « Le Maroc » sur la commune de Chauché pour un prix net vendeur de 30 000 €, les frais d'acte seront pris en charge par la commune de Saint-André-Goule-d'Oie ;
- ✓ **POSE** comme condition à cette acquisition que le propriétaire retire des bâtiments l'ensemble des équipements intérieurs et extérieurs liés à l'élevage ;
- ✓ **DECIDE** de confier la vente à Maître DENIS, notaire à Saint Fulgent ;
- ✓ **ACCEPTE** de prendre en charge les frais notariés, conséquence de la présente acquisition ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou, en son absence, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer l'acte authentique et toutes les pièces concernant la présente délibération.

<b>D70-2024 / OBJET</b>	<b>Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie / Demande de subvention auprès de l'Etat</b>
-------------------------	---

Monsieur Le Maire rappelle que la commission Aménagement-Urbanisme-Environnement a travaillé avec la cellule d'appui « SCDECI » (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie) pour réaliser un état des lieux et chiffrer nos besoins en la matière.

La mise en conformité de la défense incendie pour la commune représente un investissement très important. En effet, beaucoup de secteurs sont à renforcer et il sera nécessaire d'installer des réserves souples dans les villages pour lesquels les extensions de réseau ne sont pas possibles.

Monsieur Le Maire rappelle ensuite les critères de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et précise que la commune pourrait obtenir le soutien de l'Etat par le biais de ces aides à l'Investissement.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal s'il valide cette mise en conformité de la défense incendie et le plan de financement ci-dessous.

<b>COÛT HT DU PROJET</b>	<b>231 000 € HT</b>
<b>RECETTES ATTENDUES</b>	
DETR - DSIL demandée (60%)	138 600 €
Auto-financement	92 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DONNE SON ACCORD** et **SOLLICITE** les aides de l'État pour ce projet ;
- ✓ **ADOpte** le plan de financement qui vient de lui être présenté.

<b>D71-2024 / OBJET</b>	<b>Décision Modificative n°2 au budget communal</b>
-------------------------	---

Monsieur le Maire explique que des ajustements sont nécessaires sur le budget communal. Il donne les explications des mouvements de crédits à réaliser et précise que les dépenses supplémentaires sont couvertes par des recettes supplémentaires d'une part et d'autres part par le report de crédits d'un chapitre à l'autre.

Il présente les écritures et demande au Conseil Municipal son avis sur cette décision modificative

OPÉRATION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DESICION MODIFICATIVE	BUDGET APRES DM
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>					
22 Equipements sportifs	2135	Agencement et aménagement des constructions	20 500 €	+ 3 000 €	23 500 €
26 Locatifs	2135	Agencement et aménagement des constructions	5 000 €	- 3 000 €	2 000 €
51 Cimetière	212	Agencement et aménagement de terrains	60 000 €	+ 40 000 €	100 000 €
74 Salle polyvalente	2131	Bâtiments publics	3 118 876,01	- 40 000 €	3 078 876,01 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				<b>0</b>	

OPÉRATION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DESICION MODIFICATIVE	BUDGET APRES DM
<b>FOCNTIONNEMENT RECETTES</b>					
	73223	Fonds départemental des droits de mutation	50 000 €	+ 28 600 €	78 600€
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				<b>28 600 €</b>	
	613	Locations	8 000 €	+ 1 000 €	9 000 €
	622	Rémunération d'honoraires et intermédiaires	6 000 €	+ 2 600 €	+ 8 600 €
	6237	Publications	10 000 €	+ 3 500 €	13 500 €
	635	Impôts	6 000 €	1 500 €	7 500 €
	65748	Subvention associations	50 000 €	+ 20 000 €	70 000 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				<b>+ 28 600 €</b>	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à vote

- ✓ **ADOpte** la décision modificative n°2 qui vient de lui être présentée au le budget principal

Autres points abordés :

↳ Mission complémentaire demandée à la SAET pour proposer et chiffrer un aménagement de la rue de la Madone allant du lotissement des Chaumes à la jonction avec la rue de la Millonnière (VC4) avec création d'un cheminement piéton.

**Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées**

<b>D72-2024 / OBJET</b>	<b>Demande d'aide financière à l'investissement pour la pose d'un sol souple sous les jeux à l'accueil de loisirs</b>
-------------------------	---

Mme Catherine SOULARD explique que ce sont des graviers qui sont utilisés pour amortir les chutes au niveau des jeux de l'accueil de loisirs -périscolaire. Elle fait part des remarques du personnel d'encadrement qui se plaint des inconvénients de ce matériau et demande la pose d'un sol souple qui assurerait un meilleur amorti et éviterait les risques de projections ou de chutes.

Mme SOULARD indique que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée accompagne les accueils de loisirs dans leurs projets d'investissements en octroyant des aides à l'investissement pour travaux immobiliers et achat d'équipement.

Elle précise les critères d'attribution et explique que la commune pourrait obtenir le soutien de la CAF. La commune a demandé des devis et Mme SOULARD soumet au Conseil Municipal le plan de financement correspondant à l'investissement.

<b>COÛT HT DU PROJET</b>	<b>7 405 € HT</b>
<b>RECETTES ATTENDUES</b>	
Aide Financière à l'investissement octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée (40%)	2 962 €
Auto-financement	4 443 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **SOLLICITE** les aides de la CAF de la Vendée pour ce projet ;
- ✓ **ADOpte** le plan de financement qui vient de lui être présenté.

Autres points abordés :

- ↪ Restitution : commission Affaires Scolaires-Action Sociale-Personnes âgées : le 18 novembre 2024
- ↪ Restitution : Comité de Gestion du restaurant scolaire le 9 décembre.
- ↪ Restitution : Réunion avec les bénévoles de l'accueil périscolaire le 9 décembre.

**Aménagement – Urbanisme – Environnement :**

M Francis GUÉRY adjoint en charge de ce dossier rappelle que la commune a choisi d'équiper la nouvelle salle polyvalente de gradins amovibles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Un appel public à concurrence a été nécessaire.

Pour rappel, les éléments du marché étaient les suivants :

- Mode de passation du marché : Procédure adaptée
- Publication : du 16 octobre 2024 au 12 novembre 12H sur marchés sécurisés et sur Ouest France le 21/10/2024
- Allotissement : sans allotissement
- Critères de jugement des offres : Valeur technique de l'offre : 50 % - Prix de l'offre : 50 %

⇒ 3 entreprises ont déposé une offre

Après une première analyse une négociation a été lancée et, en parallèle, des précisions ont été demandées aux candidats. Au vu du rapport d'analyse des offres le classement des entreprises est le suivant :

Entreprise	Valeur tech / 50	Prix Après négo (HT)	Prix / 50	Note globale / 100	Classement
MASTER INDUSTRIE	48	116 501,99 €	49,91	<b>97,91</b>	<b>1</b>
HUGON	45	124 000,00 €	46,89	<b>91,89</b>	<b>5</b>
SAMIA DEVIANNE	47	116 297,72 €	50,00	<b>97,00</b>	<b>2</b>
HUGON Variante	46	125 712,50 €	46,26	<b>92,26</b>	<b>4</b>
SAMIA DEVIANNE Variante	48	122 567,85 €	47,44	<b>95,44</b>	<b>3</b>

Monsieur GUÉRY précise que la commission Aménagement-Urbanisme-Environnement propose de retenir l'entreprise la mieux-disante soit l'entreprise Master Industrie pour 116 501,99 €.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE**, d'attribuer le marché pour la fourniture et l'installation d'une tribune télescopique dans la future salle polyvalente à l'entreprise Master Industrie pour un montant de 116 501,99 € HT

Autres points abordés :

- ↪ Restitution : Commission Aménagement Urbanisme Environnement du jeudi 12 décembre

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Points abordés :

- ↳ Restitution : Commission Enfance - Action jeunesse – Culture du 28 novembre 2024
- ↳ Retour sur les évènements depuis la dernière réunion : Cérémonie du 11 Novembre, préparation et installation des décorations de Noël, « une naissance, un arbre »
- ↳ Paniers de Noël

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission Communication-Associations-Sports-Loisirs après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** de fixer comme suit l'ensemble des tarifs municipaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

SALLES COMMUNALES		Habitants de la commune	Habitants hors commune	
salle des Mésanges (80 personnes)	particuliers	1 journée	170,00 €	250,00 €
		le 2 <sup>ème</sup> jour consécutif	90,00 €	125,00 €
	location dans un cadre commercial	1 journée	170,00 €	250,00 €
		la 1/2 journée (4H)	80,00 €	
salle Multi (50 personnes)	particuliers	1 journée	120,00 €	180,00 €
		le 2 <sup>ème</sup> jour consécutif	88,00 €	120,00 €
	location dans un cadre commercial	1 journée	120,00 €	180,00 €
		la 1/2 journée (4H)	50,00 €	
salle des Logis I risque de changement de salle si une réservation de dernière minute est effectuée pour un vin d'honneur suite à une sépulture (50 personnes)	particuliers	1 journée	120,00 €	180,00 €
		le 2 <sup>ème</sup> jour consécutif	88,00 €	120,00 €
		<i>Préparation la veille si la salle est disponible</i>	50,00 €	50,00 €
	location dans un cadre commercial	1 journée	120,00 €	180,00 €
		jours suivants	50,00 €	
↳ Vin d'Honneur	pour l'ensemble des salles		50,00 €	65,00 €
↳ Forfait CHAUFFAGE qui sera ajouté du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 avril	1 journée		20,00 €	20,00 €
	jours suivants		20,00 €	20,00 €
↳ Arrhes	pour l'ensemble des salles sauf pour les vins d'honneur		25,00 €	25,00 €
Forfait MÉNAGE pour l'ensemble des salles		Un forfait de 150 € sera encaissé par la collectivité si les salles ne sont pas rendues propres et nécessitent l'intervention des services techniques		
Forfait POUBELLE pour l'ensemble des salles		Un forfait poubelle de 15€ sera encaissé par la collectivité si un dépôt supplémentaire de sacs est effectué en dehors des poubelles mises à dispositions		

Voirie et chemins ruraux

Points abordés :

- ↳ Voirie d'intérêt communautaire :

La commune va demander l'intégration dans la voirie communautaire du tronçon de route qui dessert la zone d'activités du Pont Girouard partie en rouge sur le plan



- ↳ Restitution du Comité Territorial de l'Énergie (SyDEV) du 24 novembre 2024

## Questions diverses

### Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission déchets et environnement	Restitution Richard Colonnier
Commission tourisme et sports	Restitution Richard Colonnier

### Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

#### ⇒ Commande publique

Date	Numéro	Objet	Tiers	TTC
13/11/24	DF94-2024	Bornage la Bergeonnière	Jeanneau-Rigaudeau	894,00 €
18/11/24	DF95-2024	Palissade bois Square Marie Charieau	Vivre Bois	3 308,63 €
18/11/24	DF96-2024	Mesure de perméabilité	Igésol	1 446,00 €
18/11/24	DF97-2024	Matériel atelier	Wurth	361,40 €
26/11/24	DF98-2024	Balayage décembre	Brangeon	84,50 €
26/11/24	DF99et 100-2024	Balayage trim.1-2025	Brangeon	588,82 €
29/11/24	DF100-2024	DPE logement 15 rue croix Charette	Action Diag	216,00 €
6/12/24	DF101-2024	2 lots de 2 poubelles pour chariots cuisine	Direct Collectivités	200,64 €
13/12/24	DF102-2024	Achat d'un nouvel épandeur	Quincaillerie du Bocage	782,10 €

#### ⇒ Renonciation au droit de préempter

Titulaire du Bien		Parcelle (s)	Lieu
BILLARD Sébastien	Dma27	YC 112	46 Lot Le Hameau du Vivier
ALLIN Thibault / BOUTEILLER Aline	Dma28	YN 159	7 rue des Chaumes
MAINDRON Gilles , MAINDRON Fabienne, MAINDRON Andréa, VINET Jean, RABAUD Régine	Dma31	ZM 261-263-264-265-266-369-502-575-578-580	La Forêt

#### ⇒ Concessions attribuées

Date	Numéro	Concessionnaire	Ref Emplacement	Surface concédée
21/11/2024	Dma29	Mme CAILLÉ Joëlle-	Carré 3	Columbarium

#### ⇒ Locations :

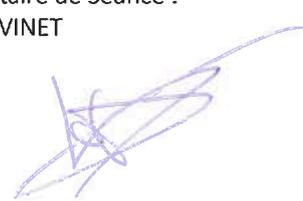
Décision du maire N°30 : Location d'un appartement 1 allée des Tilleuls à Mme Félicia CAREIL à compter du 23 novembre 2024

## Conseils Municipaux 2025 à 20H

Lundi 6 janvier	Lundi 10 février	Lundi 10 mars	Lundi 7 avril	Lundi 5 mai	Lundi 2 juin
Lundi 7 juillet	Lundi 8 septembre	Lundi 6 octobre	Lundi 3 novembre	Lundi 1 <sup>er</sup> décembre	

Levée de la séance : 21H50

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 18 décembre 2024

<p>Le Maire : Jacky DALLET</p>  	<p>Le Secrétaire de Séance : Laurent VINET</p> 
--	---